

AR Prefecture

046-264601113-20250721-2025_07_21_031B-DE
Reçu le 22/07/2025

DELIBERATION N°2025-07-21/031
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 21 juillet 2025 – 09h00

M PIASER Bernard
Maire de LUZECH
Président du CCAS

Centre Communal d'Action Sociale



OBJET : APPROBATION DE LA DEMANDE DE CARTE PROFESSIONNELLE DE SANTE (CPS).

Le Président informe l'assemblée :

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les dispositions relatives à l'identification électronique des professionnels de santé ;

Vu la demande formulée par Monsieur Pascal THOMAS, exerçant en qualité de Directeur adjoint au sein du CCAS de Luzech en date du 30/06/2025, en vue de l'obtention d'une carte professionnelle de santé ;

Vu l'avis favorable du supérieur hiérarchique ;

Vu la nécessité d'un accès sécurisé aux données de santé, ainsi que la réglementation en vigueur relative à l'usage de la CPS ;

Considérant que la carte professionnelle de santé permet une identification sécurisée, l'accès aux outils informatiques de santé (DMP, messagerie sécurisée, etc.), et qu'elle est indispensable à l'exercice des missions du professionnel de santé ;

En conséquence, il est proposé au Conseil d'administration :

Article 1 : Le Conseil d'administration donne un avis favorable à la demande d'autorisation pour l'obtention d'une carte professionnelle de santé au bénéfice de M. Pascal THOMAS, en qualité de Directeur-adjoint, exerçant au sein du CCAS de Luzech.

Article 2 : Le Président est chargé de transmettre cette approbation à l'organisme compétent en charge de l'édition et de la gestion des CPS (Agence du Numérique en Santé).

Article 3 : La présente délibération sera notifiée à l'intéressé et versé dans le dossier administratif.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la demande de carte professionnelle de sante (CPS) à Monsieur Pascal THOMAS.

Annexe 2 : Demande agent de l'obtention de la carte CPS.



AR Prefecture

046-264601113-20250721-2025_07_21_031B-DE
Reçu le 22/07/2025

La secrétaire de séance,

Delphine AZNAR

A Luzech, le 21 juillet 2025

Pour extrait certifié conforme
Le Président du CCAS

Bernard PIASER

Rendu exécutoire le : 21 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un juillet à neuf heures à Luzech, se sont réunis dans les locaux de la Mairie de Luzech, les membres du Conseil d'Administration sous la présidence de M. Bernard PIASER.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux administrateurs le mercredi quinze juillet deux mille vingt-cinq.

Etaient présents : M. Bernard PIASER Président, Mme Delphine AZNAR Vice-Présidente, Mme Christine CALVO, M. Pascal PRADAYROL, Mme Nicole KURJEAN, M. Daniel TERRIER, Mme Brigitte PASSEDAT.

Procuration : M. Patrice CASTANIER (a donné procuration à M. Bernard PIASER).

Etaient absents ou excusés : M. Patrice CASTANIER, Mme Lydie LAFON, Mme Evelyne VYNISALE., Mme Monique EVIN.

Assistaient : M. Pascal THOMAS Directeur-Adjoint du CCAS, Mme Aurore FRANCOUAL Comptable du CCAS, Mme Marion FONTAINE Assistante de direction au CCAS.

Nombre de Conseillers : 11

Présents : 7 Absents/Excusés : 4 Procuration : 1 Votants : 8

Secrétaire de séance : Mme Delphine AZNAR.

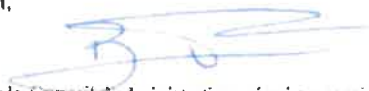
L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

3. Approbation de la demande de carte professionnelle de sante (CPS).

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Président,
A Luzech, le 21/07/2025
Le Président,



Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session ordinaire.

A Luzech, le 21/07/2025

Les membres du Conseil d'administration,

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7

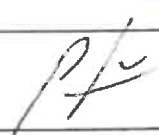
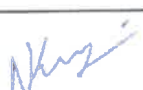
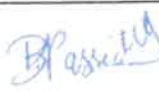
Nombre de suffrages exprimés : 8

VOTES : Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 15/07/2025

PIASER Bernard	
AZNAR Delphine	
CALVO Christine	
PRADAYROL Pascal	
CASTANIER Patrice	
LAFON Lydie	
KURJEAN Nicole	
VYNISALE Evelyne	
EVIN Monique	
TERRIER Daniel	
PASSEDAT Brigitte	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 22/07/2025 et de la publication le 22/07/2025

A LUZECH, le 21/07/2025